

Acte n° 2021-09

Consultation électronique des membres du Conseil Académique plénier,
Le 22 mars 2021

*Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université,
Vu la délibération 2021-07 du Conseil d'administration en date du 26 février 2021 fixant les modalités de consultation à distance,
Vu l'Acte 2021-07 Consultation électronique des membres du Conseil Académique plénier du 10 mars 2021 désignant les membres des sections disciplinaires.*

Rend l'acte suivant :

Objet : Désignation du président et des deux vice-présidents de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers et désignation du président et du président suppléant de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants.

1. Sont désignés pour présider la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :

- a. Le Président

Sièges à pourvoir : 1

Votants : 8

Bulletins blancs : /

Suffrages valablement exprimés au premier tour : 8 (la majorité absolue est fixée à 5 voix)

Ont obtenus au 1^{er} tour :

NOM Prénom	Suffrages obtenus
AUTHIER Jean-Yves	0
COMBAZ Gilles	0
COUDROY DE LILLE Lydia	1
DUMONT Erica	0
HAAS Valérie	7
HARE Isabelle	0
LEJOT Jérôme	0
LEROY Tanguy	0

Est déclaré élue au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- Mme Valérie HAAS

b. Les Vice-présidents

Sièges à pourvoir : 2

Votants : 8

Bulletins blancs : /

Suffrages valablement exprimés au premier tour : 8 (la majorité absolue est fixée à 5 voix)

Suffrages valablement exprimés au second tour : 7

Ont obtenus au 1^{er} tour :

NOM Prénom	Suffrages obtenus
AUTHIER Jean-Yves	0
COMBAZ Gilles	2
COUDROY DE LILLE Lydia	3
DUMONT Erica	0
HAAS Valérie	0
HARE Isabelle	2
LEJOT Jérôme	0
LEROY Tanguy	7

Est déclaré élu au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- M. Tanguy LEROY

Ont obtenus au 2nd tour :

NOM Prénom	Suffrages obtenus
AUTHIER Jean-Yves	1
COMBAZ Gilles	1
COUDROY DE LILLE Lydia	3
DUMONT Erica	0
HARE Isabelle	1
LEJOT Jérôme	1

Est déclarée élue au second tour à la majorité simple des suffrages exprimés :

- Mme Lydia COUDROY DE LILLE

2. Sont désignés pour **présider la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants** :

a. Le Président

Sièges à pourvoir : 1

Votants : 10

Bulletin blanc : 1

Suffrages valablement exprimés au premier tour : 9 (la majorité absolue est fixée à 5 voix)

Ont obtenus au 1^{er} tour :

NOM Prénom	Suffrages obtenus
AUTHIER Jean-Yves	1

PREAU Marie	0
PRIM-ALLAZ Isabelle	2
VERNEUIL Yves	6

Est déclaré élu au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- M. Yves VERNEUIL

b. Le Président suppléant

Sièges à pourvoir : 1

Votants : 10

Bulletin blanc : 1

Suffrages valablement exprimés au premier tour : 9 (la majorité absolue est fixée à 5 voix)

Ont obtenus au 1^{er} tour :

NOM Prénom	Suffrages obtenus
AUTHIER Jean-Yves	0
PREAU Marie	6
PRIM-ALLAZ Isabelle	2
VERNEUIL Yves	1

Est déclarée élue au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- Mme Marie PREAU

RECAPITULATIF

Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :

Présidente : Mme Valérie HAAS

Vice-Présidents : M. Tanguy LEROY et Mme Lydia COUDROY DE LILLE

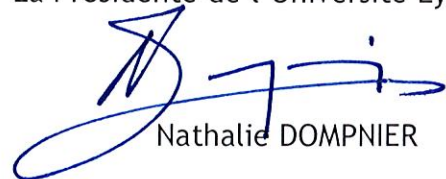
Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants :

Président : M. Yves VERNEUIL

Présidente suppléante : Mme Marie PREAU

Fait à Lyon, le 22 mars 2021,

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon. Date de publication sur le site internet de l'Université : 23 mars 2021.